

11890/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 18 septembre 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 18 septembre 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de quatre membres du Comité des régions, proposés par Malte



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 13 septembre 2019
(OR. en)

11890/19

CDR 158

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de quatre membres
du Comité des régions, proposés par Malte

DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination de quatre membres
du Comité des régions,
proposés par Malte**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement maltais,

considérant ce qui suit:

- (1) Les 26 janvier, 5 février et 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116¹, (UE) 2015/190² et (UE) 2015/994³ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020. Sur la base d'un mandat différent, M. Samuel AZZOPARDI a de nouveau été nommé membre, le 30 mai 2016, par la décision (UE) 2016/878⁴. Le 10 novembre 2015, en vertu de la décision (UE) 2015/2029 du Conseil⁵, M. Peter BONELLO a été remplacé par M. Anthony MIFSUD en tant que membre.
- (2) Quatre sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats sur la base desquels M. Samuel AZZOPARDI (*Councillor, Rabat Citta Victoria, Local Council, Gozo*), M. Joseph CORDINA (*Mayor of Xaghra*), M. Paul FARRUGIA (*Mayor of Hal Tarxien*) et M. Anthony MIFSUD (*Councillor, Imtarfa Local Council*) avaient été proposés.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2015/116 du Conseil du 26 janvier 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 20 du 27.1.2015, p. 42).

² Décision (UE) 2015/190 du Conseil du 5 février 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 31 du 7.2.2015, p. 25).

³ Décision (UE) 2015/994 du Conseil du 23 juin 2015 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020 (JO L 159 du 25.6.2015, p. 70).

⁴ Décision (UE) 2016/878 du Conseil du 30 mai 2016 portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par Malte (JO L 145 du 2.6.2016, p. 48).

⁵ Décision (UE) 2015/2029 du Conseil du 10 novembre 2015 portant nomination d'un membre et de deux suppléants maltais du Comité des régions (JO L 297 du 13.11.2015, p. 8).

Article premier

Sont nommés membres du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- M. Samuel AZZOPARDI, *President Regjun Għawdex / Gozo Regional Committee President* (changement de mandat),
- M. Joseph CORDINA, *Member of the Local Councils' Executive Committee* (changement de mandat),
- M. Paul FARRUGIA, *President Regjun Xlokk / South East Regional Committee President* (changement de mandat),
- M. Anthony MIFSUD, *President Regjun Tramuntana / President Northern Region* (changement de mandat).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
